

---

H-France Review Vol. 19 (December 2019), No. 272

Trivellato, Francesca. *The Promise and Peril of Credit. What a forgotten Legend about Jews and Finance tells us about the making of European Commercial Society*. Princeton and Oxford: Princeton University Press, 2019. 405 pp. Maps, figures, appendixes, notes, and index. \$45.00 U.S. (hb). ISBN 9780691178592.

Compte rendu par Arnaud Orain, Université Paris 8 Saint-Denis.

Des deux côtés de l'Atlantique, des chercheurs proposent depuis une quinzaine d'années une nouvelle approche de l'histoire de l'économie, mais rarement ses différents aspects auront été aussi brillamment articulés que dans le dernier ouvrage de Francesca Trivellato. Le premier de ces aspects est l'abandon de la distinction factice entre « pratiques » d'un côté et « représentations » de l'autre, ou plus généralement entre histoire économique et histoire de la pensée. Ainsi *The Promise and Peril of Credit* ne fait-il pas du monde des idées un univers éthéré et abstrait, mais cherche au contraire à ancrer la pensée économique dans des milieux et des pratiques culturelles et marchandes historiquement situés. Comme le défendait en pionnier Jean-Claude Perrot il y a plusieurs décennies [1], et c'est le deuxième aspect important, Francesca Trivellato s'écarte des soi-disant textes canoniques de l'économie politique. Débarrassé des thèmes imposés de la discipline que charriait un *corpus* normé, son livre s'intéresse à des textes aujourd'hui peu connus, mais souvent plus diffusés et plus utilisés en leur temps que ceux des prétendus grands auteurs de la pensée économique. Ce faisant, Francesca Trivellato parvient à élargir nos perspectives sur ce qu'a été « l'économie » en Europe à la période moderne. Le troisième et dernier aspect relève de la périodisation et des biais induits par nos raisonnements en silos historiographiques. En poursuivant un objet sur trois siècles, l'auteure transcende les clivages partisans et les écoles de pensée, pour restituer toute l'ampleur d'une légende qui a joué un rôle important dans le discours qu'a tenu l'occident sur l'émergence du capitalisme. Légende qui, jusqu'ici, et d'une manière assez étrange, n'avait pas retenu l'attention des chercheurs. De quoi s'agit-il en quelques mots ?

Dans les royaumes européens des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en général, et en France en particulier, la place croissante du commerce au long cours – activité impersonnelle placée en dehors des structures corporatives – a suscité l'inquiétude des classes dominantes traditionnelles. En attribuant aux juifs l'invention de deux des instruments majeurs du développement marchand, la lettre de change et les assurances maritimes, il s'agissait moins de blâmer ou de louer une communauté particulière que de tenter de nommer et de séparer les bonnes et les mauvaises pratiques commerciales pour en désamorcer les potentialités destructrices. Puisqu'il est évident que personne n'a jamais « inventé » la lettre de change et les assurances, qui sont le fruit de microévolutions au cours de siècles d'échanges marchands, ce discours qui fait référence aux juifs

est bel et bien une légende, légende plus ou moins étayée selon les auteurs par le recours à des faits historiques. Le plus souvent, c'est leur expulsion d'Espagne ou de France, au cours du Moyen-Âge, qui sert de trame générale : en voulant soustraire des griffes des pouvoirs spirituels et temporels les biens qu'ils ne pouvaient emporter avec eux, les juifs auraient créé ces instruments pour les transférer dans les places qui allaient les accueillir.

La première mention imprimée de cette légende, Francesca Trivellato l'a découverte dans l'ouvrage d'un juriste bordelais, Étienne Cleirac, intitulé *Us et coutumes de la mer* et publié en 1647 (chapitres 2 et 3). Mélange de faits historiques fantaisistes, d'extraits de textes sacrés, de lois civiles et canoniques et de fictions pures et simples, ce livre est un manuel à l'usage des négociants et des jurisconsultes. Il a connu une incroyable fortune éditoriale, avec de multiples éditions et traductions jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans l'un des meilleurs chapitres de *The Promise and Peril of Credit*, Francesca Trivellato parvient à replacer la rédaction des *Us et coutumes de la mer* dans son contexte (chapitre 4). Cleirac, avocat puis procureur au parlement de Bordeaux, est un fervent catholique au sein d'un milieu qui a vu s'implanter la foi protestante et dans une ville qui accueille depuis le XVI<sup>e</sup> siècle une importante communauté juive de négociants venus de la péninsule ibérique. Désignés sous le vocable de « marchands portugais », théoriquement convertis au christianisme, ces « nouveaux chrétiens » ont une identité religieuse mouvante et sont plutôt bien insérés dans la place bordelaise (p. 84). C'est d'autant plus vrai que la législation évolue au XVII<sup>e</sup> siècle vers une indistinction toujours plus forte entre nobles et non-nobles, chrétiens et non-chrétiens, pour tout ce qui relève des litiges commerciaux (p. 88-90). Ces éléments combinés renforcent les inquiétudes de personnages comme Cleirac, qui craignent si ce n'est la duplicité de ces nouveaux négociants, tout au moins l'indistinction des rangs et des fonctions que leur réussite occasionne. Il y a là un apport nouveau concernant la séparation entre *otium* et *negotium* aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les peurs et les angoisses de la société d'ordres ne se manifestent pas seulement dans les débats sur le luxe et la noblesse commerçante, mais également à travers les rôles joués par des communautés négociantes différenciées au sein d'un même royaume, un point qui était passé jusque là sous les radars de la recherche et que *The Promise and Peril of Credit* fait surgir.

Pour en revenir à la légende elle-même et à Cleirac, celui-ci considère que d'un côté la supposée expertise commerciale et financière des juifs explique leur capacité à développer toutes sortes d'instruments nouveaux. De l'autre, l'opacité qui entoure les lettres de change entre naturellement en écho avec celle de leurs pratiques religieuses. Ainsi une fois inventés par les israélites, ces instruments auraient été développés par les « Lombards » et les habitants de Cahors (p. 55), et trouveraient leur acmé à l'époque de Cleirac à Amsterdam, centre de l'économie-monde. Ce récit fantasmé permet au juriste français de renouveler la figure de l'usurier juif, et ainsi de construire un mécanisme défensif à l'encontre des nouveaux échanges marchands qui semblent déstabiliser l'ordre ancien. Car – et c'est là que l'étude de la légende prend toute sa dimension – le propos de Cleirac n'est pas de dénoncer l'usage des lettres de change et des assurances maritimes, ni même de stigmatiser les juifs à proprement parler (p.48). Comme l'a montré Giacomo Todeschini [2], et comme le rappelle de manière renouvelée Francesca Trivellato, l'Eglise, même au Moyen-Âge, était loin de condamner toute forme de profit et d'enrichissement. De la même façon, et outre les trop fameux titres extrinsèques (*lucrum cessans* et *damnum emergens*) qui ont tant plu à la construction rétrospective de la pensée économique, le prêt-à-intérêt n'était pas toujours impossible : la question principale n'était pas tant celle des risques du prêteur que celle de l'usage de l'argent par l'emprunteur, de la destination du prêt (p. 50-52). S'il fustige la

prétendue avarice et les pratiques selon lui douteuses des juifs, Cleirac est pleinement conscient de ces éléments, et ne blâme pas les nouveaux instruments de crédit, d'échange et d'assurance. Il cherche – difficilement – à distinguer les bonnes et les mauvaises pratiques commerciales. Il voudrait pouvoir désigner, chez les chrétiens et non chez les juifs, qui sortent rapidement de son récit, ce qui relève d'un commerce sain, utile à la communauté, celui des « bonnes » lettres de change, d'un autre, pathologique celui là, qu'il qualifie, faute de mieux, du stéréotype de « juif », mais pratiqué par les baptisés de toutes obédiences. Sans jamais distinguer concrètement (quel taux d'intérêt ?) ce qui est « usure » de ce qui ne l'est pas, Cleirac utilise la métaphore des marchands et banquiers chrétiens, des négociants étrangers ou des « financiers » qui se comporteraient « comme des juifs » dans leurs affaires, au détriment du bien public (p. 57-61 ; 92-94). Cleirac, qui n'est pas un ennemi de la société commerciale, cherche une ligne de démarcation qui lui permettrait de justifier l'existence et l'utilité des activités marchandes, tout en expliquant pourquoi et comment il faut s'en méfier. L'exercice est périlleux, mais très instructif sur les angoisses du temps, et la postérité de la légende d'une invention des lettres de change par les juifs nous montre comment les successeurs de Cleirac ont manié cette matière inflammable.

Les deux ouvrages qui ont le plus contribué à la colporter, dans des directions d'ailleurs différentes, sont sans conteste *Le parfait négociant* (1675) de Jacques Savary et *L'esprit des lois* (1748) du président de Montesquieu. Comme le rappelle utilement Francesca Trivellato, *Le parfait négociant* est un livre rédigé et publié dans le contexte de la politique colbertiste, et dans un siècle qui n'a pas été misérable pour les grands ports atlantiques (p. 124). Or si Colbert lui-même était conscient de l'importance du grand négoce pour la puissance du royaume, il se méfiait des marchands et de leur autonomie. Savary, quant à lui, souligne la respectabilité et l'honorabilité de l'activité négociante (qu'il oppose à celle du simple « marchand ») et cherche la balance idéale entre liberté et protection (p. 101). Comme Cleirac, mais sur un ton moins péjoratif, Savary colporte la légende pour tenter d'expliquer ce qui ne doit pas se faire en matière de commerce. Ici il se fait un peu plus précis que Cleirac lorsqu'il stigmatise les communautés juives ou arméniennes qui pratiqueraient ce que nous appelons des prix de monopole et des barrières à l'entrée, à Livourne ou à Smyrne en particulier (p. 109). Le succès du *Parfait négociant*, la publication par deux des fils de Savary de leur *Dictionnaire universel de commerce* (1741), la dissémination de ces textes à travers l'Europe et l'intertextualité qui en a résulté ont conduit les contemporains à désigner comme « juif » : ce qui relève de la catégorie générique de « l'usure » (jamais définie) (a), ceux qui sont soit dans la grande indigence, soit dans l'extrême opulence (b), les mauvaises pratiques commerciales en général (c) et les communautés ayant beaucoup d'influence sur une place de commerce (p. 118-9) (d). Ces quatre éléments teintés d'orientalisme font du poncif « juif » le contre-référentiel de l'éthique marchande, sans qu'il ne soit plus question des lettres de change ou des assurances, ni même des israélites, réels ou fantasmés d'ailleurs. Les négociants chrétiens apprennent avec ces manuels un certain nombre de valeurs, et celui qui semble les transgresser, tel un John Law en 1720, protestant converti au catholicisme, avec son papier-monnaie et son commerce étatique, est désigné comme « juif » par la littérature qui lui est hostile [2].

Moins méfiant à l'égard de la civilisation commerciale qu'un grand nombre de juristes, Montesquieu popularise la légende dans un sens positif : il loue les juifs d'avoir créé des instruments si utiles à l'avènement de ce qui passera dans l'histoire sous le nom de « doux commerce » (p. 131-134). On connaît la fortune du texte de Montesquieu, qu'il est inutile de rappeler ici. Ce qui est important, c'est qu'à compter de 1748, la légende devient un protégé, utilisée à des fins différentes voire opposées. C'est le cas en particulier lors des débats qui précèdent la

Révolution française concernant l'émancipation des juifs. Pour les uns, le savoir commercial aurait permis à certains israélites (séfarades) de mieux s'insérer dans la communauté nationale ; pour d'autres, comme le comte de Mirabeau ou certains auteurs missionnés par les ashkénazes alsaciens, la pratique du commerce n'aurait été qu'un pis-aller dû aux persécutions. À les en croire, des juifs pleinement citoyens français se tourneront vers des activités plus honorables que le prêt-à-intérêt ou le négoce, telles l'agriculture et les manufactures (p. 146). Francesca Trivellato lit ces débats sous le prisme de la légende, et montre combien l'émancipation, fruit de la Révolution, ne mettra pas fin aux préjugés contre les juifs, en particulier sous l'Empire à compter des décrets discriminatoires de 1808 (p. 159).

Dans les deux derniers chapitres du livre, l'auteure s'intéresse aux échos de la légende dans d'autres langues et d'autres espaces géographiques. Elle montre (chapitre 7) combien celle-ci transcende les clivages religieux, et qu'il n'y a pas de corrélation entre développement du commerce et faiblesse ou remise en cause de la légende (elle est vivace en Angleterre et dans les Provinces-Unies). Certains discours proto-nationalistes la combattent pour s'attribuer l'invention des lettres de change (comme en Italie ou en Allemagne). Mais c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que la légende atteint son apogée : après les ambiguïtés de Marx sur la question, Francesca Trivellato conduit une discussion passionnante sur l'école historique allemande, en s'attachant à la figure tutélaire de Wilhelm Roscher. Ce dernier reprend la légende et fait des juifs l'une des forces majeures de l'émergence du capitalisme, provoquant la jalousie des chrétiens et appelant sur eux les persécutions (p. 205-206). Dans les générations suivantes, Sombart reprendra la légende à l'encontre de la possible assimilation des juifs, tandis que Weber la rejettera puisqu'elle cadre mal avec son propre récit (p. 210).

Dans un ultime chapitre intitulé « Coda », Francesca Trivellato revient sur sa méthode et interroge le silence des chercheurs sur la légende et son protégée, tout en menant une discussion historiographique très utile sur le présent et l'avenir de l'histoire économique. Il faut ajouter pour terminer un autre élément, auquel nombre de lecteurs devraient être sensibles : le caractère hautement pédagogique du livre. L'auteure a su trouver la ligne de crête entre ce qui est généralement tenu pour un savoir partagé et ce qu'il est nécessaire d'expliquer pour l'intelligence de la démonstration. De ce point de vue, le premier chapitre consacré au fonctionnement des lettres de change et des assurances maritimes est éclairant sans être trop technique. Francesca Trivellato a su rendre simplement la matérialité de ces instruments, mais encore la nouveauté des transactions de papier, les différentes formes de prêt-à-intérêt et la compréhension que pouvaient en avoir les contemporains. Les annexes sur les bases de données utilisées, les œuvres de Cleirac et Savary et les tableaux des livres mentionnant la légende sont également des outils très utiles. En bref, cet excellent ouvrage est à recommander sans réserve à tous ceux qui s'intéressent aujourd'hui au renouvellement de l'histoire de l'économie.

## NOTES

[1] Jean-Claude Perrot, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, EHESS, 1992.

[2] Giacomo Todeschini, *Franciscan Wealth. From voluntary Poverty to Market Society*, Saint Bonaventure University, Franciscan Institute Pubs, 2009 [2004] ; *id.*, *Les Marchands et le Temple. La société chrétienne et le cercle vertueux de la richesse du Moyen Âge à l'Époque moderne*, Paris, Albin Michel, 2017 [2002].

---

[3] « Depuis qu'un juif, venu d'Écosse / S'est emparé de notre argent, / Tous les gredins roulent en carrosse, / Et qui fut riche est indigent », in Émile Raunié, *Chansonnier historique du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Quantin, 1879-1884, 10 vols, III, p. 232.

Arnaud Orain  
Université Paris 8 Saint-Denis  
[arnaud.orain@univ-paris8.fr](mailto:arnaud.orain@univ-paris8.fr)

Copyright © 2019 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172